

Regards, octobre 2022

SANTÉ

MANQUE DE MÉDECINS LA VILLE CONTINUE DE SE BATTRE



Depuis fin janvier 2022, la Ville se bat pour obtenir un statut de "zone d'intervention prioritaire" auprès de l'Agence régionale de santé (ARS), qui permettrait l'obtention des aides à l'installation de médecins via la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM). Vanessa Slimani, maire, s'exprime sur le sujet.

Pourquoi ce refus de l'ARS de classer Saint-Jean de Braye en "Zone d'intervention prioritaire" ?

C'est une incompréhension totale, une méconnaissance de la réalité des communes.

Avec aujourd'hui 4,8 médecins généralistes en équivalent temps plein pour 22 300 habitants, Saint-Jean de Braye n'a pas été considérée comme "zone prioritaire". Les bases de calcul et le découpage territorial ne sont pas explicites, cette conclusion est très pénalisante car les aides à l'installation incitent certains médecins à s'installer sur une autre commune de l'agglomération et creusent les inégalités.

Pourtant nous avons bien anticipé cette décision, en allant et sollicitant un rendez-vous dès août 2021, auprès du Président de la Région Centre-Val de Loire et du directeur de l'ARS. La Région a répondu à notre sollicitation et s'est engagée à nous accompagner dans nos démarches, notamment celles relatives à la création d'un centre de santé. Après plusieurs relances, le rendez-vous avec l'ARS a enfin eu lieu le 14 janvier 2022, juste avant la décision finale du nouveau découpage ! Mais nous n'avons pas été entendus, la cartographie ne proposait pas à Saint-Jean de Braye d'être classée en "zone d'intervention prioritaire". C'est une énorme déception et nous avons immédiatement déposé un recours hiérarchique, auprès du ministre de la Santé, et écrit aux parlementaires lotois. À l'issue des élections, nous avons écrit aux nouveaux ministres et nouveaux députés.

À ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse à notre demande de recours des ministres sains, Première ministre et ministre de la Santé. C'est d'ailleurs l'intérêt porté par le gouvernement à cette problématique qui est avant tout de la compétence régionale de l'État. L'ARS a répondu en confirmant ne pas souhaiter modifier le classement de la ville. Et seuls Madame Riz, Messieurs Saur, Ramon et Saury, parlementaires du Loiret, ont répondu pour nous faire part de leur soutien.

Et maintenant où en est la Ville ?

Nous allons continuer de nous battre pour notre commune et ses habitants, afin que Saint-Jean de Braye puisse bénéficier d'un découpage favorable à l'installation de nouveaux médecins. Maintenant et compte tenu de l'absence de réponse à notre recours hiérarchique, nous allons déposer un recours au tribunal administratif, toujours pour tenter de faire réviser la décision de l'ARS. Par ailleurs, nous continuons le travail engagé avec la Région Centre-Val de Loire et le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Pro Santé pour la création d'un centre de santé, avec des médecins salariés. Actuellement, nous travaillons à l'identification de locaux les plus adaptés pour accueillir les professionnels. Le GIP prospecte de son côté pour embaucher des médecins qui viendraient s'installer sur la commune. Nous espérons que ce travail aboutisse prochainement. Les médecins de la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) travaillent eux aussi à ce que de nouveaux professionnels les rejoignent.



La Ville continuera de proposer des locaux modérés aux futurs médecins au sein de la MSP et de mettre à disposition un appartement aux médecins stagiaires, comme cela est déjà fait.

D'autre part, un gros travail est engagé pour créer un réseau local entre tous les professionnels de santé déjà présents sur le territoire, la Ville, les associations, mais surtout pour le pérenniser. Nous sommes convaincus que des liens forts entre tous les acteurs favoriseront l'installation de futurs professionnels de santé. C'est le sens du Plan Local de Santé et d'Inclusion. Enfin, et je sais que cela ne plaît pas toujours, je fais partie de celles et ceux qui pensent qu'il doit être mis un terme à la libre installation des médecins en imposant une obligation d'installation dans des zones dépourvues afin de garantir l'égalité d'accès aux soins par une offre quantitative et qualitative sur chaque territoire. Je porte fortement cela auprès des parlementaires et du gouvernement pour qu'une proposition de loi soit faite dans ce sens et qu'une solution puisse aboutir rapidement, car il y a urgence !

1 OCTOBRE 2022 | 117043

ACTUALITÉS